

Séance du 13 mars 2026

Absents excusés ayant donné pouvoir : **A Gozard à A Charton, A Tabran à S Zamora**

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a

- décidé de créer à compter du 10 mai 2026 un empli non permanent pour faire face à une accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 heures, pour une durée maximale de 12 mois.
- décidé de ne pas approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes
- décidé la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à la date du 1er janvier 2026 avec augmentation de l'IFSE et du CIA aux taux de 10% du montant annuel de l'IFSE, pour tous les agents titulaires de la commune.
- décidé le renouvellement du bail du logement situé 14 route de Sologne à Madame LE FLECHE Anne-Sophie au 1er avril 2026 pour une durée de 3 ans.
- décidé le renouvellement du bail du logement du 1er étage de l'école maternelle à Monsieur BEAUMONT Alain au 20 mai 2026 pour une durée de 3 ans.
- décidé de ne pas verser de subvention à la Maison Familiale Rurale de Saint Flour.